



MIEUX

CONSOMMER

Pourquoi ?

Tout comme pour l'alimentation, la modification de nos habitudes de consommation est un élément majeur de la mise en œuvre de la transition écologique. Dans ce volet du plan, on s'intéresse particulièrement à l'interface entre production et consommation, laquelle passe largement par l'information présentée par les producteurs aux consommateurs.

La présentation d'informations aux consommateurs pose de nombreuses questions liées à la définition, la standardisation et la mise à disposition de données. Les acteurs publics et privés ont une partition complémentaire à jouer, avec une articulation autour de communs numériques à développer. Schématiquement, il est proposé de mettre en commun les bases de données, méthodologies et outils de calcul, c'est à dire toute le socle technique qui doit être appliqué de manière homogène, et de s'appuyer sur les experts privés pour la collecte des données et l'industrialisation des calculs d'impacts pour chaque produit.

En guise d'exemple, si une collectivité souhaite comparer les impacts environnementaux de deux modèles de chaussures de protection pour ses agents, et que deux méthodes différentes donnent des résultats différents, il lui sera difficile d'intégrer le paramètre environnemental dans son marché. Il importe donc de regarder en détail comment sont établis les impacts des produits (et services) sur l'environnement. Il importe également que toutes les informations environnementales relatives à chaque produit ou service soient mobilisables.

Mieux consommer, c'est aussi être en mesure d'orienter les politiques publiques en fonction d'indicateurs de résultats : quel est l'impact carbone des achats des différentes administrations ? quelles sont les émissions de CO₂ qui ont été évitées grâce au réemploi des différents types de produits ? C'est la dernière orientation de cette thématique.

Quoi ?

Chacune des briques prioritaires entourées en noir dans la cabane « Mieux consommer » fait l'objet d'une « action » numérotée et détaillée ci-dessous. Ces actions sont structurées en « orientations » renseignées par des lettres, qui suivent les strates du bâtiment. Les orientations sont classées de bas en haut car si toutes les actions doivent être parallélisées pour travailler en mode « produit » et pour être au rendez-vous de l'urgence écologique, elles reposent toutes sur les fondations du bâtiment, qu'il faut donc améliorer en priorité.

La structuration de chaque action se veut pédagogique et pragmatique : les enjeux métier sont d'abord expliqués, puis l'état des lieux et les irritants associés, et les sous-actions à entreprendre associées de leurs porteurs et de leur calendrier. Les porteurs sont classés des administrations centrales, aux opérateurs et aux territoires ; le porteur principal est indiqué en gras. Ces actions et leur calendrier sont à ce stade indicatifs : en fonction des retours de la concertation publique et de la poursuite des travaux en interne, ils pourront être amenés à évoluer en mode agile. Ces évolutions seront présentées à l'été 2024, puis chaque année.

Abouti Avancé Entamé Naissant Inexistant		International National Local
Transversal Impacts environnementaux Impacts aigus Autres caractéristiques		Action principale

OBSERVATOIRES

- PILOTAGE ▶
- Observatoire national du réemploi et de la réutilisation
 - OECP - Observatoire économique à la commande publique
 - Observatoires de la commande publique

SERVICES NUMÉRIQUES

- | | |
|--|--|
| <p>PROFESSIONNELS ▶</p> <ul style="list-style-type: none"> Calculateurs produits privés Bilan carbone scope 3 et écoconception Bilan GES des achats de l'Etat Outil d'aide à la traçabilité Services numériques commande publique | <p>CITOYENS ▶</p> <ul style="list-style-type: none"> Scan4Chem Toxiscore Nos Gestes Climat Calculateurs d'empreinte carbone personnelle Application d'information consommateur ImpactCO2 Eco-scores / scores environnementaux |
|--|--|

SI MÉTIER CŒUR

- SI ACTEURS EXTERNES ▶
- Logiciels ACV (Simapro, Brightway...)

INFRASTRUCTURES SOCLES

- PARTAGE DE DONNÉES ▶
- Bases de données Génériques (Ecoinvent, Sphera...)
 - Base de données EF (UE)
 - Ask Reach
- DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES ▶
- Inventaires C&L
 - SCIP
- DONNÉES MÉTIER ▶
- Règles de catégories PEF (UE)
 - Outil de calcul de l'indice de réparabilité
 - Base de données Produits réels
 - Base de données services (transports, tourisme, numérique...)
 - Base de données Produits agrégée
 - Ecobalyse (outil de calcul public gratuit)
 - Ecobalyse (méthode de calcul)
 - Base Empreinte

RÈGLES SOCLES

- INTEROPÉRABILITÉ ▶
- Règlement Reach CLP
 - Socle technique européen PEF
 - Normes ISO d'analyse de cycle de vie (14040 et 14044)
 - Loi Climat et Résilience (article 2 et textes d'application)
 - Loi AGECE et textes réglementaires (article 13-1 + indice de réparabilité)



Harmoniser et rendre largement accessibles le calcul d'impacts environnementaux des produits

1 – Base Empreinte

Mettre en place une base de données publics d'impacts génériques (ou inventaires de cycles de vie) qui pourront ensuite être mobilisés pour calculer de façon harmonisée et transparente les impacts des différents produits et services

Toute évaluation des impacts d'un produit qui repose sur une méthodologie d'analyse de cycle de vie s'appuie sur des données d'inventaire de cycle de vie. Ces données sont les « briques de Lego » avec lesquelles les impacts d'un produit complexe peuvent être établis. Pour calculer les impacts d'un T-shirt, il faut connaître les impacts : du coton qui le compose, du procédé de filature du fil, de tricotage de l'étoffe, d'ennoblissement du tissu, de confection du T-shirt mais également du kiloWattheure d'énergie mobilisé à chaque étape, du transport en camion ou en bateau utilisé entre chaque étape... Si les hypothèses concernant ces briques élémentaires ne sont pas robustes et partagées, l'évaluation de l'impact sur l'environnement du T-shirt ne pourra qu'être fragile.

L'ambition de la base Empreinte est de regrouper dans une base unique tous les inventaires de cycles de vie susceptibles d'être mobilisés, que ce soit pour l'affichage environnementale (textile, produits alimentaires...), pour le calcul des impacts du numérique, pour les bilans carbone d'organisation, pour les différents bonus ou éco-contributions susceptibles d'être indexés sur des impacts environnementaux...

Pour doter la base Empreinte des meilleures données disponibles, plusieurs options sont possibles. Association suisse à but non lucratif, Ecoinvent dispose aujourd'hui de la plus large base de données mondiale avec 19 000 jeux de données (non ouvertes). Un partenariat entre l'ADEME et Ecoinvent pourrait permettre à la fois au plus grand nombre d'avoir accès à un premier jeu de données ouvertes et, aux utilisateurs experts, de comprendre toutes les hypothèses qui ont conduit à établir ces données et de réaliser des calculs plus précis. D'autres modèles, passant par exemple par le financement et la réalisation de nouveaux inventaires de cycle de vie, sont aussi envisagés afin de garantir l'ouverture des données pertinentes pour un grand nombre d'utilisateurs et d'usages.

Trois étapes sont distinguées : une première phase début 2024, pour servir de socle à la mise en place de l'affichage environnemental pour les produits textiles via un partenariat « pilote » avec Ecoinvent ; une extension aux autres catégories de produits y compris aux produits et services numériques en 2024 via un partenariat avec Ecoinvent et/ou la constitution de nouvelles données ; une recherche de convergence avec un projet de base de données similaire porté par la Commission européenne (EF 4.0). Pour que la vision cible européenne puisse se réaliser, elle doit néanmoins être anticipée dès la construction de la base Empreinte en 2024.

1.1 – Mettre à disposition un premier jeu de données pour les produits textiles, en s'appuyant sur

- **Porteurs** : CGDD, ADEME
- **Calendrier** : T1 2024

un partenariat pilote avec Ecoinvent

1.2 – Développer une base donnant accès aux données ouvertes, et élargir à de nouvelles catégories de produits (ameublement, cosmétiques...)

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** T3 2024

1.3 – Anticiper et préparer la convergence des bases de données d'inventaire de cycle de vie à l'échelle européenne

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** T1 2024

1.4 – Assurer la convergence des bases de données d'inventaire de cycle de vie à l'échelle européenne

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** 2027

2 – Ecobalyse (méthode de calcul)

Définir des méthodologies de calcul harmonisées de calcul des impacts environnementaux pour un maximum de produits et services afin de baisser les coûts de calcul, d'assurer la cohérence des résultats et d'accélérer la mise en place de l'affichage environnemental

Poursuivant l'analogie avec le jeu de Lego, si deux personnes disposent des mêmes briques pour construire une voiture, elles peuvent ensuite faire leurs propres choix d'assemblage pour arriver à des résultats très différents. Si l'on cherche à harmoniser les calculs d'impacts environnementaux, il convient de préciser la méthodologie d'assemblage des « briques » à travers une « notice de montage ». En analyse de cycle de vie, c'est le rôle des règles de catégories (*product category rules*) qui précisent le niveau de détail attendu dans le paramétrage, la valeurs à appliquer par défaut lorsqu'une information non essentielle manque.

À titre d'exemple, si la teinture d'un vêtement est réalisée en Chine, il convient d'harmoniser les hypothèses sur le mix électrique à mobiliser, les distances à considérer, les molécules chimiques entrant par défaut dans la composition des bains de teinture... En l'absence d'harmonisation, deux bureaux d'études différents pourront, de bonne foi, donner des résultats différents pour un jeu de paramètres identiques, avec des conséquences néfastes en termes de confiance, de comparabilité et, in fine, d'engagement des producteurs.

Suivant le calendrier gouvernemental de mise en place d'un affichage environnemental, les méthodologies de calcul seront d'abord établies pour les produits alimentaires et textiles, avant de couvrir progressivement d'autres catégories de produits et services suivant les moyens disponibles. Comme pour les bases de données d'impacts génériques, un objectif d'harmonisation européenne doit être nativement considéré afin qu'il puisse se réaliser à terme. A l'échelle européenne, le cadre PEF est aujourd'hui recommandé par la Commission européenne, même s'il devra évoluer pour prendre en compte les attentes formulées en 2023 par la Commission dans le projet de directive *Green Claims*

(prise en compte des microplastiques, des services écosystémiques de l'agriculture extensive...). Enfin, s'il importe de bien cadrer un premier niveau de calcul, une articulation doit être trouvée avec les experts privés pour leur permettre de valoriser des calculs d'impacts plus précis, mobilisant des paramètres plus nombreux.

Cette action est attachée à la brique Ecobalyse car cet outil de calcul public gratuit peut être un support efficace pour animer les travaux de définition des méthodologies de calcul (voir action 3 ci-après). Toutefois, les méthodologies de calcul doivent bien être définies dans une documentation afin de pouvoir être implémentées par tout expert qui le souhaiterait.

2.1 – Finaliser une première version des méthodologies de calcul pour les produits alimentaires et textiles

- **Porteurs :** CGDD, MASA, DGE, DGCCRF, **ADEME**, OFB
- **Calendrier :** T4 2023 pour la première version, première itération au T2 2024

2.2 – Engager les travaux de définition d'une méthodologie de calcul pour d'autres catégories de produits (cosmétique, ameublement, transports, produits électroniques et numériques...)

- **Porteurs :** CGDD, MASA, DGE, DGCCRF, **ADEME**, OFB
- **Calendrier :** T1 2024 pour les premières catégories

2.3 – Anticiper et préparer la convergence des méthodes de calcul d'impacts produits à l'échelle européenne

- **Porteurs :** CGDD, **ADEME**
- **Calendrier :** T1 2024
L'anticipation et la préparation de la convergence doit être intégrée comme une donnée dans la construction des méthodologies françaises.

2.4 – Assurer la convergence des méthodes de calcul d'impacts produits à l'échelle européenne

- **Porteurs :** CGDD, **ADEME**
- **Calendrier :** 2027

3 – Ecobalyse (outil de calcul public gratuit)

Mettre à disposition un outil de calcul public gratuit qui permettra un accès de tous aux méthodes et données de calcul réglementaires

Depuis plusieurs années, le secteur de l'écoconception s'appuie sur des experts et des outils privés sur lesquels reposent largement l'élaboration des méthodes et leur mise en œuvre. Avec l'arrivée de l'affichage environnemental, le nombre de produits dont les impacts vont être estimés est appelé à croître considérablement. Les impacts ainsi estimés ont vocation à être directement présentés aux consommateurs et, potentiellement, à être mobilisés pour différentes politiques publiques ou besoins privés (achats publics durables, *scope 3* de bilan carbone...). Dès lors, il est nécessaire que :

- L'élaboration de la méthode de calcul se fasse de manière transparente, avec un bon niveau de compréhension et des participation des parties prenantes, même lorsqu'il ne s'agit pas d'experts en analyse de cycle de vie (fédérations professionnelles, associations de protection de l'environnement ou de défense des consommateurs...)

- La mise en œuvre des calculs, qui a vocation à être obligatoire pour un grand nombre de produits et services, soit très peu onéreuse, avec même une solution gratuite

Une première version (bêta) de l'outil Ecobalyse est d'ores et déjà en ligne. Elle permet des calculs pour les produits alimentaires et textiles.

Un tel outil ne doit pas être perçu comme un concurrent des outils et des experts privés. En effet, le rôle des experts (bureaux d'études, *startups*...) est plus que jamais essentiel pour chiffrer les impacts environnementaux d'un maximum de produits et services :

- Automatisation des calculs en s'intégrant dans le système d'information des producteurs et distributeurs (traçabilité, gestion de la chaîne logistique...)
- Expertise supplémentaire pour aller au-delà des calculs cadrés dans les futures méthodes réglementaires et permettre à ceux qui le souhaitent d'intégrer des données plus précises dans leur chiffrage

Dans une logique de commun numérique, la gouvernance de l'outil de calcul public gratuit et des méthodologies auxquelles il donnera accès méritera une attention particulière.

3.1 – Finaliser la construction de l'outil de calcul public gratuit Ecobalyse pour les produits alimentaires et textiles

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** T3 2023 pour une version beta, T2 2024 une première version stabilisée

3.2 – Étendre l'outil de calcul public gratuit Ecobalyse aux nouvelles catégories de produits pour lesquels des travaux méthodologiques sont engagés (cosmétique, ameublement, transports, produits électroniques...)

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** Engagement des travaux au T3 2024 pour les premières catégories, puis prise en charge de nouvelles catégories régulièrement suivant les moyens disponibles



Développer une vision « produit » pour faciliter la diffusion et la réutilisation des informations utiles aux consommateurs

4 – Base de données Produits réels

Mettre en place des bases de données répertoriant un maximum de produits mis sur le marché, et permettant d'y attacher toutes les informations qui doivent être réglementairement fournies

La réglementation se développe avec, par exemple :

- La mise en place de l'indice de réparabilité (qui doit devenir un indice de durabilité)

- Le décret d'application de l'article 13-1 de la loi Anti Gaspillage qui rend obligatoire l'information du consommateur sur certaines caractéristiques environnementales (traçabilité, présence de microplastiques...)
- L'affichage environnemental pour le secteur du textile d'habillement, rendu obligatoire par l'article 2 de la loi Climat et Résilience
- La part pour 17 familles de produits, de dépenses sur des produits issus du réemploi, réutilisation, recyclé qui fait l'objet d'obligations pour certains acheteurs publics, Etat et collectivités (article 58 de la loi AGECE)

Les informations caractérisant les produits sont nécessairement rassemblées par les producteurs et les metteurs sur le marché. Elles doivent parfois être tenues à disposition des consommateurs a minima sur une page internet dédiée (article 13-1 de la loi Anti Gaspillage), voire mise à disposition « dans un format ouvert librement utilisable et exploitable par un système de traitement automatisé » (article 2 de la loi Climat et Résilience).

La centralisation de ces différentes informations dans des bases de données publiques, librement accessibles, est le meilleur moyen que ces informations soient ensuite valorisées par tous les acteurs susceptibles de les présenter ensuite aux consommateurs.

Pour la mise en place de telles bases de données, les travaux les plus avancés sont conjointement portés par la DINUM et le CGDD et concernent l'indice de réparabilité (smartphones, tondeuses à gazon, lave linge...). Une première phase expérimentale est d'abord envisagée. Il est ensuite envisageable que la déclaration des données dans la base soit rendue obligatoire au moment de l'entrée en vigueur de l'indice de durabilité qui remplace progressivement l'indice de réparabilité à partir du 1er janvier 2024 (art. 16 loi AGECE).

Les produits peuvent être identifiés à partir de leur code barre, éventuellement complété par l'identifiant du producteur et la date du calcul afin de garantir l'unicité des informations de la base de données. Au-delà de la mise en place d'une telle base, la question de la qualité de la donnée dans la durée peut nécessiter un travail de modération qui doit être envisagé.

Ces travaux pourront servir de base à l'ouverture de nouvelles bases de données qui cibleront cette fois les impacts environnementaux des produits (4.3 et 4.4), voire des services (5.1).

4.1 – [Indice de réparabilité – durabilité] Constituer des bases publiques permettant aux producteurs de mettre à disposition les informations réglementaires

- **Porteurs :** DINUM, CGDD, ADEME
- **Calendrier :** T2 2024

4.2 – [Indice de réparabilité – durabilité] – Rendre obligatoire la déclaration des informations réglementaires sur les bases publiques

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** S1 2025

4.3 – [Affichage environnemental]
Constituer des bases publiques permettant aux producteurs de mettre à disposition les informations réglementaires

- **Porteurs :** DINUM, CGDD, ADEME
 - **Calendrier :** T3 2024
- L'anticipation et la préparation de la convergence doit être intégrée comme une donnée dans la construction des méthodologies françaises.

4.4 – [Affichage environnemental]
Rendre obligatoire la déclaration des informations réglementaires sur les bases publiques

- **Porteurs :** CGDD, ADEME
- **Calendrier :** S2 2025

5 – Base de données services (transports, tourisme, numérique...)

Faire émerger des bases de services qui, sur le modèle des bases de données de produits réels, recenseront les informations réglementaires devant être mises à disposition pour tous les services proposés aux consommateurs

Dans le cas des services, si les objectifs sont similaires, des adaptations devront être envisagées. Contrairement aux produits, l'identification des services ne pourra plus passer par le code barre.

Les services de transport et de tourisme, dont les impacts environnementaux sont importants, pourraient être ciblés prioritairement. Sur ce sujet, différentes initiatives sont déjà à l'étude, avec notamment un projet de *data hub* contenant des informations génériques, qui pourrait être une base pertinente pour aller ensuite chiffrer les impacts de services précis (un vol en avion, une nuit d'hôtel...), et le projet de tableau de bord « tourisme durable ». Les services numériques pourraient également faire partie de cette priorisation.

5.1 – Étudier les solutions de diffusion des caractéristiques environnementales dans le cas des services, notamment de transport, de tourisme et des services numériques.

- **Porteurs :** CGDD, DGITM, DGE, ADEME, DINUM
- **Calendrier :** S1 2025

5.2 – Mettre en place des bases publiques permettant aux fournisseurs de mettre à disposition les informations réglementaires

- **Porteurs :** CGDD, DGITM, DGE, ADEME, DINUM
- **Calendrier :** 2026

6 – Base de données Produits agrégée

Faire émerger une base de produits agrégée qui, à l'image de Open Food Facts pour les produits alimentaires, regrouperait toutes les informations disponibles pour caractériser chaque produit (indice de réparabilité, impacts environnementaux, substances chimiques mobilisées...)

Les informations décrivant un produit peuvent provenir de différentes sources, qu'elles soient réglementaires ou non réglementaires. À titre d'exemple, un produit alimentaire peut être aujourd'hui décrit par ses caractéristiques nutritionnelles (données encadrées réglementairement) et par une estimation de ses impacts environnementaux (données pas encore encadrées réglementairement). Un acteur comme Open Food Facts, avec un positionnement de commun numérique associatif, rassemble dans une même base toutes les informations disponibles permettant de caractériser tous les produits alimentaires. Ce rassemblement d'informations en facilite l'utilisation et la valorisation, que ce soit pour informer les consommateurs ou même pour des travaux académiques.

Sur le modèle des produits alimentaires, une telle base n'aurait pas nécessairement à être portée directement par les pouvoirs publics. Il convient néanmoins qu'elle ait un positionnement de commun numérique, avec pour vocation le partage élargi et sans contraintes de toutes les données disponibles.

6.1 – Etablir une stratégie pour faire émerger une base produits agrégée avec un statut de commun numérique

- **Porteurs :** DINUM, CGDD, ADEME
- **Calendrier :** T3 2024 (Lancement des travaux)

6.2 – Faire émerger une base produits agrégée opérationnelle

- **Porteurs :** DINUM, CGDD, ADEME
- **Calendrier :** S2 2025



Évaluer et diminuer les impacts environnementaux à l'échelle de politiques publiques

7 – Observatoires de la commande publique

Mobiliser les impacts environnementaux des produits et services pour piloter les impacts environnementaux de la commande publique

Au-delà des achats individuels, potentiellement portés par des acheteurs publics, la commande publique constitue un puissant levier pour faire évoluer les modes de consommation et de production. Aujourd'hui, les achats publics sont essentiellement évalués pilotés à travers des indicateurs de moyens : quelle part des marchés publics comprend une clause environnementale ?

Mieux consommer, c'est aussi être en mesure d'orienter achats publics, en tant que politique publique, en fonction d'indicateurs de résultats : quel est l'impact environnemental des achats des différentes Administrations ? Quelles émissions ont été évitées en introduisant les clauses environnementales ? Quelles clauses environnementales sont les plus efficaces ? La mise en place de telles métriques nécessitent que les nouvelles métriques d'impacts produits soient disponibles, et mobilisées par les observatoires de la commande publique, à l'échelon national et local.

Pour mettre en place le plus rapidement possible de nouveaux outils de pilotage, des options techniques permettent d'estimer l'impact carbone des achats, avant même de disposer d'une base produit bien renseignée. Dans ce but, il semble intéressant de mobiliser des ratios monétaires

sectoriels, évaluation moyenne des impacts environnementaux par euro dépensé, en fonction du type de produit ou service acheté (meubles, vêtements, produits alimentaires...), probablement identifié à travers les codes CPV européens. De tels ratios sont d'ores et déjà utilisés, par exemple dans des outils de suivi de l'empreinte carbone personnelle qui se connectent sur les comptes en banques des utilisateurs. Dès qu'ils seront disponibles, à partir de 2025 pour les produits alimentaires et textiles, les impacts précis des produits et services pourront être mobilisés pour des estimations plus précises. Les observatoires locaux de la commande publique, par exemple le Syndicat Mixte Numérique Bretagne, pourraient porter de tels projets, en commençant par des pilotes.

7.1 – Estimer les impacts des achats publics à partir de ratios monétaires sectoriels

- **Porteurs :** CGDD, DAJ MESFIN, ADEME, Groupement d'achat UGAP, Collectivités territoriales (France Urbaine en particulier)
- **Calendrier :** T3 2024

7.2 – Estimer les impacts de la dépense publique à partir des informations produits

- **Porteurs :** DGFIP, DAJ MESFIN, ADEME, Collectivités territoriales et observatoires de la commande publique (pilote pressenti : Syndicat Mixte Numérique Bretagne)
- **Calendrier :** S2 2025, en commençant par les produits alimentaires et textiles

8 – Observatoire national du réemploi et de la réutilisation

Mobiliser les impacts environnementaux des produits pour piloter la performance environnementale du réemploi et de la réutilisation

L'observatoire national du réemploi et de la réutilisation est l'instance pertinente, à l'échelle nationale, pour le suivi de la performance environnementale du réemploi. Cette instance développe une vision aussi précise que possible, à partir des données disponibles. Ces données peuvent toutefois parfois s'apparenter à des indicateurs de moyens : combien de produits font l'objet d'un réemploi ?

La mobilisation de données « produits » permettrait d'enrichir ces analyses, par exemple pour estimer les impacts environnementaux évités du fait du réemploi ou de la réutilisation, en considérant que ces pratiques auront évité la production d'un nouveau produit neuf. De telles analyses permettraient d'identifier les objets dont le réemploi et la réutilisation ont le plus de bénéfices environnementaux, aidant ainsi à prioriser les efforts en matière de politique publique.

Cette évaluation nécessite, au préalable, que des données conséquentes soient mobilisables par l'observatoire en fonction de la catégorie de produits concernés.

8.1 – Estimer la performance environnementale du réemploi en mobilisant les informations produits textiles

- **Porteurs :** DGPR, ADEME
- **Calendrier :** 2026

8.2 – Estimer la performance environnementale du réemploi en élargissant aux autres catégories de produits concernés

- **Porteurs :** DGPR, ADEME
- **Calendrier :** 2027

9 – Services numériques commande publique

Développer des outils permettant aux acheteurs publics de privilégier, eux aussi, le réemploi ou la réutilisation, et estimer l'impact de telles pratiques

Pour les achats privés, différents services numériques permettent de favoriser le réemploi ou la revente de produits de biens d'occasion (livre, vélo...).

Pour les achats publics, afin de répondre aux enjeux de sobriété et d'économie circulaire et permettre aux acteurs d'appliquer des obligations croissantes (décret d'application relatif à l'article 58 loi AGEC), certains services numériques portés par les services publics ont été mis en place, notamment l'outil de recensement économique des achats publics, connu sous son acronyme REAP. Néanmoins, cet outil n'est pas directement adapté à l'application des nouvelles obligations (en termes de périmètre d'acheteurs, de données, de seuils) et a déjà dû être adapté sur des délais très courts pour répondre aux nouvelles demandes. Par ailleurs, un tel système déclaratif implique la nécessité d'un suivi concrétisé par le tableur susmentionné, et les irritants qui l'accompagnent.

Il apparaît nécessaire de faciliter l'action de dons ou d'achat de produits issus des services publics (les ventes du Domaine public, accessibles via la plateforme encheres-domaine.gouv.fr/hermes/ en cours de refonte totale).

Pour les dons de biens mobiliers, il existe un site internet (dons.encheres-domaines.gouv.fr), permettant le don de biens mobiliers entre administrations et collectivités, qui doit encore être amélioré. Par définition les dons n'ont pas de valeur ; or dans le cadre de la loi AGEC les objectifs définis supposent de valoriser monétairement les dons reçus au titre des achats responsables. Pour pallier ce manque, un tableau à remplir par les acheteurs, mais séparé des logiciels comptables utilisés par les personnels chargés de gérer les dépenses, a été conçu pour donner une valeur à toute une série de biens. Néanmoins, le manque d'intégration de ce tableur avec les outils existants entraîne une difficulté dans le suivi des indicateurs. Cela a démontré le besoin d'avoir un outil plus intégré pour faire remonter les données sur les dons (proposition 14 du rapport d'évaluation de l'article 58), visant à l'avenir à valoriser les dons. Une étude de faisabilité doit être conduite pour déterminer si cette fonctionnalité peut être portée par le site existant ou bien si d'autres solutions sont plus pertinentes.

9.1 – Conduire une étude de faisabilité sur l'automatisation de la déclaration de valeur des dons

- **Porteurs :** DGFIP, CGDD, DAJ MESFIN
- **Calendrier :** résultats de l'étude de faisabilité T2 2024

9.2 – Optimiser la plateforme des dons elle-même

- **Porteurs :** DGFIP, CGDD, DAJ MESFIN
- **Calendrier :** T3 2024

Illustration sur un cas d'usage

Le travail autour des deux cas d'usage suivants est structuré de la façon suivante :

- Une explication pédagogique des enjeux métier et de l'état des lieux relatif à l'outillage numérique et aux données associés, ainsi que les indicateurs d'impact à suivre
- La description des problèmes rencontrés dans la situation actuelle par des personae variés qui jouent un rôle dans le cas d'usage retenu
- Le parcours de deux de ces personae à travers différentes briques de la maison dans la situation actuelle, puis à moyen terme, puis en cible. Les irritants indiqués en rouge dans ces parcours s'améliorent progressivement grâce aux actions entreprises dans la partie ci-dessus (passage au vert). Ces deux personae sont ceux que l'on retrouve dans les éléments généraux de la « vision par cas d'usage ».
- La description de la situation améliorée en cible pour tous les personae
- Le tableau récapitulatif des actions à entreprendre à moyen terme et en cible à chaque étape du parcours pour répondre aux problèmes identifiés

Cette structuration permet de tester une méthode en mode « produit » sur quelques cas d'usage prioritaires. **Il existe bien d'autres cas d'usage, qui pourront être ajoutés au fil de l'eau.**

Fiabiliser et harmoniser la mesure d'un coût environnemental

À travers ses pratiques de consommation, un individu dispose d'un levier d'action pour agir en faveur de la transition. Mais pour cibler les meilleures pratiques, il faut pouvoir disposer de données précises et complètes sur le coût environnemental d'un produit. Ces données sont aujourd'hui lacunaires ou non harmonisées, rendant compliqué la comparaison entre deux produits différents, ou du même produit d'un pays à l'autre.

Ce cas d'usage s'intéresse aux façons de calculer le coût environnemental des biens de consommation; Pour ce faire, les indicateurs retenus sont notamment la part de l'empreinte carbone de la consommation des français couverte par un éco-score, la part des publicités présentant une information sur les impacts environnementaux, la part des marchés publics comportant une clause environnementale ou la part des filières REP ayant intégré une modulation de l'éco-contribution en fonction de critères environnementaux pour les indicateurs métiers. En ce qui concerne les indicateurs opérationnels, les principaux sont le nombre de méthodologies sectorielles proposées, le nombre de bureaux d'études ou experts qui s'appuient sur Ecobalyse pour accompagner leurs clients, le nombre d'inventaires de cycle de vie (et leur pertinence) mis à disposition à travers la base Empreinte, le nombre de marques qui déclarent les impacts de leurs produits sur une base publique et le nombre de produits concernés.

Personae – Situation actuelle



Flora est une consommatrice, elle utilise plusieurs applications d'information consommateur pour choisir ses vêtements / meubles et elle observe plusieurs scores sur les emballages (cosmétiques). Ces informations sont souvent différentes, voire incohérentes. Elle ne sait plus quelle indication suivre. Les informations sont en outre différentes lorsqu'elle voyage en Europe.



Vincent est responsable des achats dans une collectivité territoriale. Il doit renouveler le mobilier de bureau. Il cherche à intégrer une clause environnementale dans son marché public mais il a besoin, pour cela, de chiffrer (ou de faire chiffrer) les impacts environnementaux des propositions qu'il va recevoir. Aujourd'hui, il n'existe pas de méthode de calcul harmonisée pour le mobilier. Les pétitionnaires, en particulier lorsqu'ils viennent d'autres pays européens, sont souvent en difficulté pour répondre.



Pascal est responsable RSE d'une marque de vêtements fabriqués en France. Il cherche à mesurer l'impact de son projet de relocalisation sur le bilan carbone de son entreprise. Il se prépare à mettre en œuvre les nouvelles obligations en matière d'information des consommateurs (loi AGECE, loi Climat...). Ça lui coûte cher. Il a le sentiment de faire deux fois le même travail, avec deux consultants différents ... et des résultats différents. En outre, le travail qu'il peut faire en France n'est pas reconnu dans d'autres pays.



Sophie est une consultante RSE, elle a une formation en ACV et elle met ses compétences au service des marques, producteurs et acheteurs qui veulent calculer des impacts environnementaux. Elle doit investir une somme considérable en R&D pour développer des méthodes adaptées à chaque secteur / client. Elle a du mal à convaincre de la robustesse de son travail. La méthode qu'elle peut proposer n'est en outre pas reconnue dans les autres pays européens.

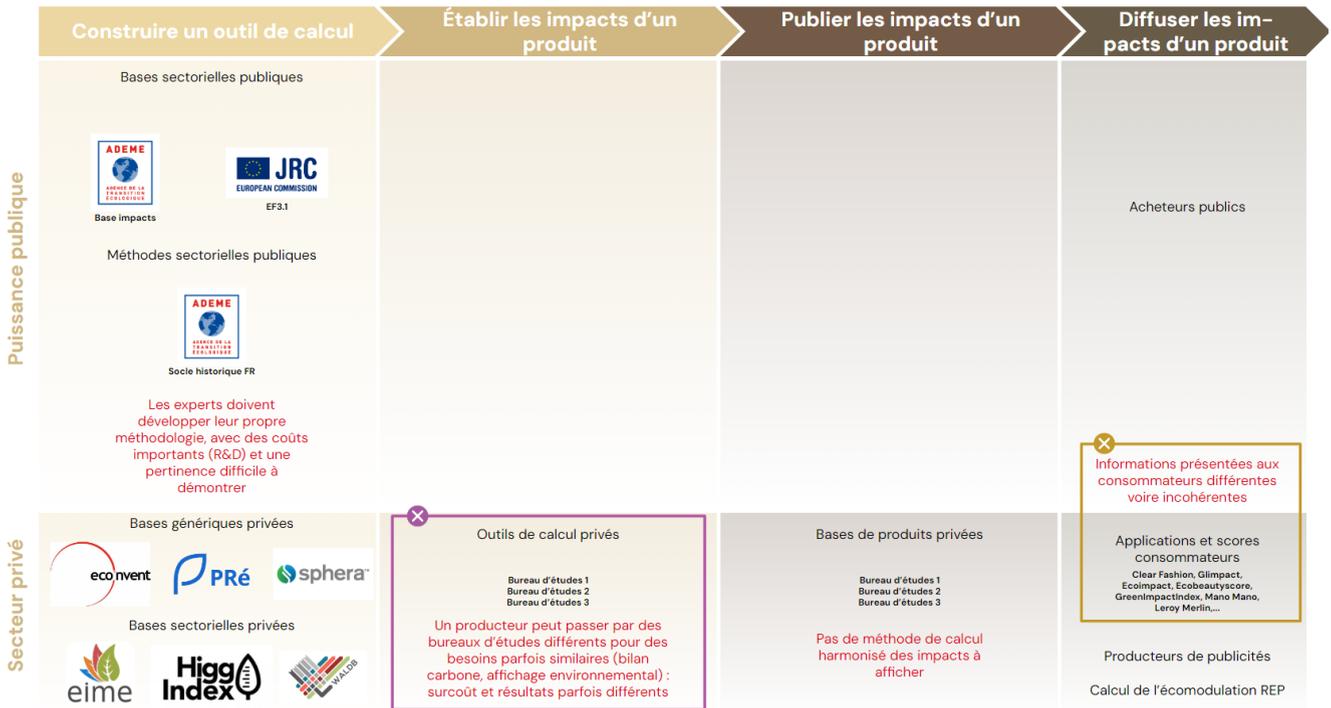


FLORA
consommatrice

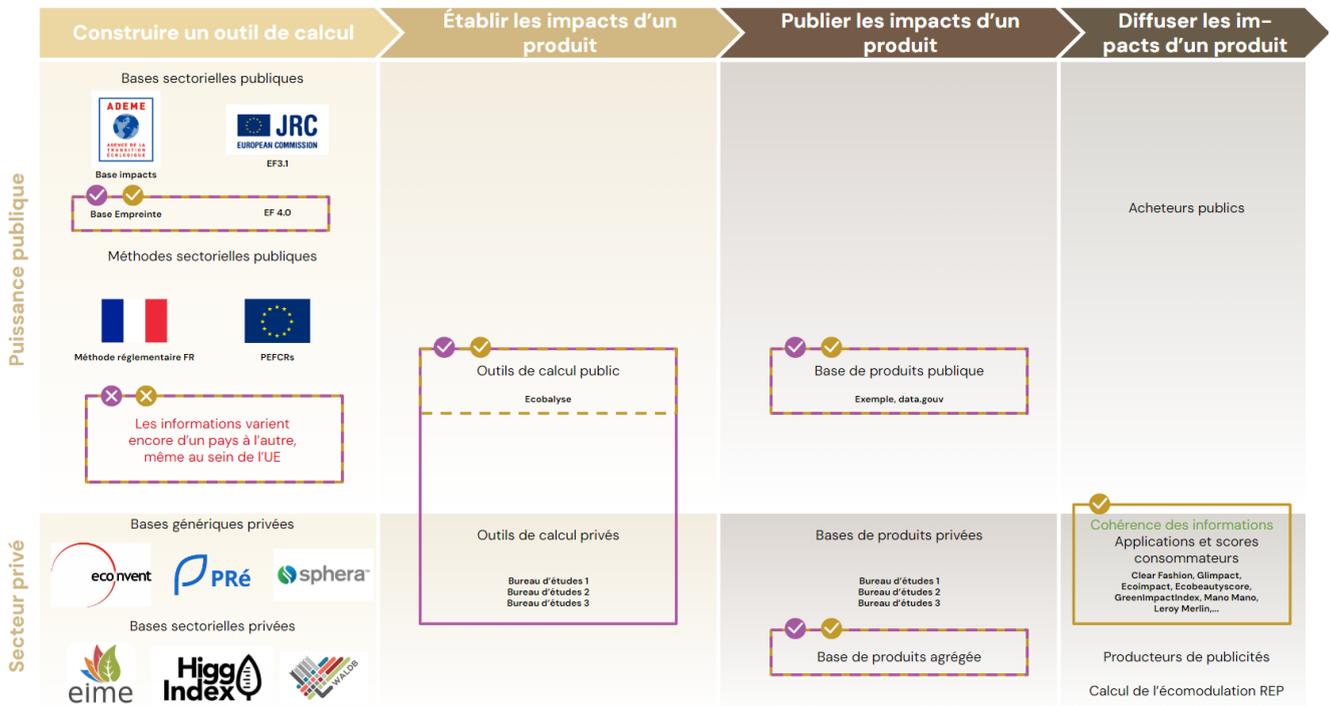


PASCAL
responsable RSE

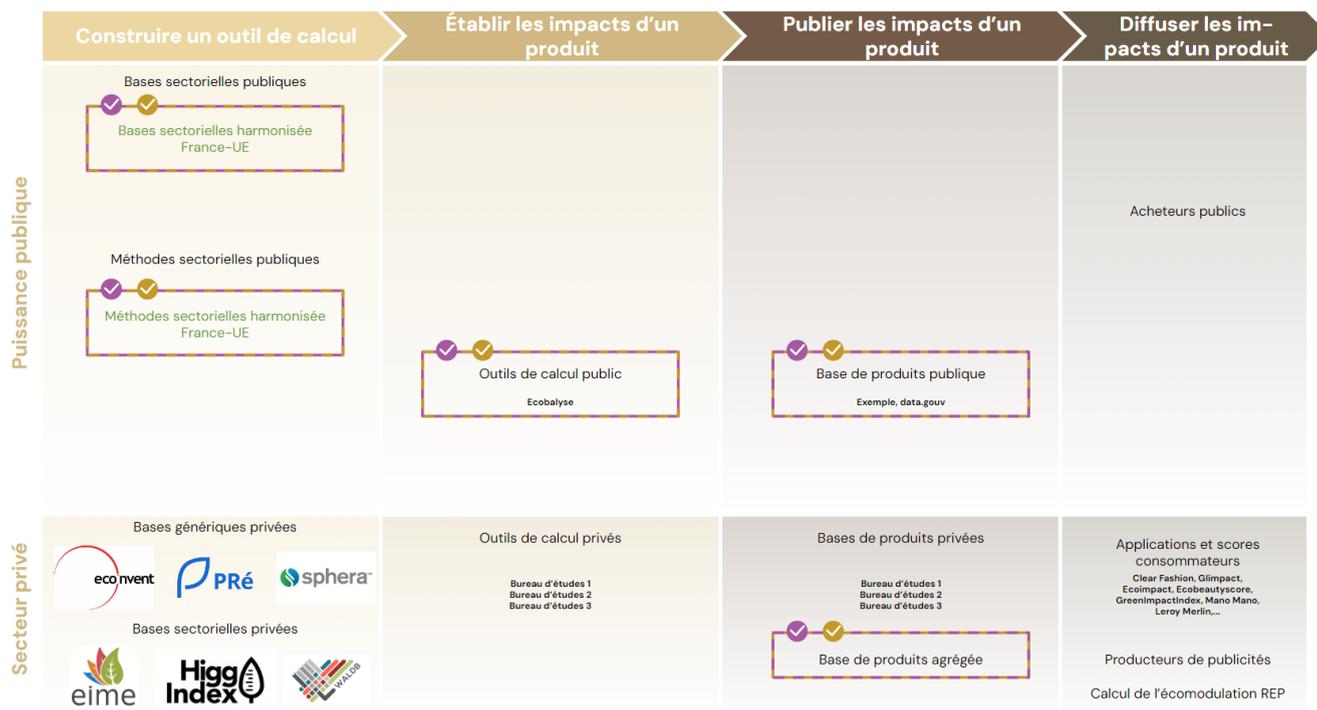
Situation actuelle



Situation à moyen terme



Situation en vision cible



Personae – Situation en vision cible



Flora est une consommatrice, elle utilise plusieurs applications d'information consommateur pour choisir ses vêtements / meubles et elle observe plusieurs scores sur les emballages (cosmétiques). Ces informations sont potentiellement encore différentes mais elles donnent maintenant une information cohérente, car construite sur un même socle technique. Les informations sont harmonisées lorsqu'elle voyage en Europe.



Vincent est responsable des achats dans une collectivité territoriale. Il doit renouveler le mobilier de bureau. Il cherche à intégrer une clause environnementale dans son marché public mais il a besoin, pour cela, de chiffrer (ou de faire chiffrer) les impacts environnementaux des propositions qu'il va recevoir. Il peut désormais imposer dans son appel d'offres le chiffrage du coût environnemental suivant une méthode réglementaire.



Pascal est responsable RSE d'une marque de vêtements fabriqués en France. Il cherche à mesurer l'impact de son projet de relocalisation sur le bilan carbone de son entreprise. Il se prépare à mettre en œuvre les nouvelles obligations en matière d'information des consommateurs (loi AGECE, loi Climat...). Il se voit désormais proposés des tarifs plus bas avec la garantie que chaque bureau d'étude appliquera une méthode cadrée réglementairement. Par ailleurs, le travail qu'il fait en France peut être reconnu dans d'autres pays européens.



Sophie est une consultante RSE, elle a une formation en ACV et elle met ses compétences au service des marques, producteurs et acheteurs qui veulent calculer des impacts environnementaux. Elle peut maintenant s'appuyer sur une base sectorielle publique, une méthode publique et un outil public pour mettre déployer rapidement et à moindre coût une méthode de référence auprès de ses clients. La méthode qu'elle peut proposer peut être reconnue dans d'autres pays européens.

Tableau récapitulatif

PHASE	PROBLÈMES IDENTIFIÉS	ACTIONS À MOYEN TERME	ACTIONS EN VISION CIBLE
CONSTRUIRE UN OUTIL DE CALCUL	Plusieurs bases privées concurrentes et différentes	Une bases publique française (base empreinte) donne accès à des données de qualité	
	Limites des bases publiques existantes (agrégation, conditions d'utilisation)	Une bases publique française (base empreinte) donne accès à des données de qualité	
	Méthodologies sectorielles publiques encore en construction	Des méthodologies sectorielles publiques réglementaires sont établies au niveau français	
	Cadre juridique de l'accès, de l'utilisation et de la diffusion des données d'inventaires de cycle de vie	Le cadre juridique de l'accès aux données de la base empreinte permet leur utilisation et leur diffusion. Des procédés de contribution sont mis en place.	
	Forts coûts de R&D pour les experts souhaitant entrer sur le marché	Coûts de R&D plus limités pour les experts souhaitant accompagner les marques et acheteur	
	Bases de données FR et UE différentes		Convergence des bases de données publiques FR (base empreinte) et UE (EF 4.0)
	Méthodes FR et UE différentes		Convergence des méthodes FR (loi Climat) et UE
ÉTABLIR LES IMPACTS D'UN PRODUIT	Chaque expert / bureau d'études est amené à proposer ses hypothèses propres	Chaque expert / bureau d'études garde la possibilité de se différencier par son expertise, mais un socle d'hypothèses partagées (méthode publique) assure la cohérence	Le socle pour l'établissement des impacts est reconnu au niveau européen
	Des outils (et prestataires) parfois différents pour des besoins parfois très proches (impacts produit, scope 3 du bilan carbon ou GHG protocol...)	Un même outil (et prestataire) peut répondre à différents besoins (impacts produit, scope 3 du bilan carbon ou GHG protocol...)	Le socle pour l'établissement des impacts est reconnu au niveau européen
PUBLIER LES IMPACTS	Les impacts calculés sont connus du producteur, du bureau d'études mais difficilement partagés avec des tiers	<ul style="list-style-type: none"> - Les impacts calculés sont mis à disposition des tiers à travers une base publique - Une base agrégée (commun à construire) facilite encore l'accès et l'exploitation des données issues de différentes bases publiques (impacts environnementaux, produits chimiques, réparabilité...) 	La publication des impacts a du sens même au niveau européen
	Transparence limitée sur les données prises en compte dans l'évaluation par chaque producteur / bureau d'études	Dans la limite du secret des affaires, transparence sur les données prises en compte dans l'évaluation par chaque producteur / bureau d'études	La publication des impacts a du sens même au niveau européen
DIFFUSER LES IMPACTS	Affichage environnemental : Risque de confusion ; suivant les applications, les informations présentées aux consommateurs ou aux acheteurs sont différentes, voire incohérentes	Affichage environnemental : Les informations présentées aux consommateurs ou aux acheteurs sont cohérentes (mais pas nécessairement identiques)	Quel que soit l'usage (affichage environnemental, publicité, achats publics, ecocontribution), il peut être pertinent à l'échelle européenne
	Publicité : Risque de greenwashing	Publicité : Information à mobiliser claire	Quel que soit l'usage (affichage environnemental, publicité, achats publics, ecocontribution), il peut être pertinent à l'échelle européenne
	Achats publics durables : Évaluation difficile du critère environnemental	Achats publics durables : critère environnemental plus facile à intégrer	Quel que soit l'usage (affichage environnemental, publicité, achats publics, ecocontribution), il peut être pertinent à l'échelle européenne
	Ecocontribution REP : Modulation suivant l'impact difficile	Ecocontribution REP : Modulation suivant l'impact plus accessible	Quel que soit l'usage (affichage environnemental, publicité, achats publics, ecocontribution), il peut être pertinent à l'échelle européenne

Comment ?

Pour s'assurer que le plan d'action précédemment exposé soit mis en place correctement, la stratégie de déploiement est un élément clé. Comme le propose Bruno Latour dans « Où atterrir ? », cette partie inverse la matrice et passe de la vision par action du « quoi ? » à une vision par acteur dans le tableau de déploiement ci-dessous. Comme indiqué dans les éléments généraux, ce tableau sera complété avec deux colonnes qui indiqueront les « leviers incitatifs » et les « leviers coercitifs » à activer pour que chaque acteur puisse jouer son rôle.

En complément (1) des ONG, associations et think tanks et (2) des industriels du numérique évoqués dans les éléments généraux qui seront concertés toutes thématiques confondues dans un premier temps, la liste (3) des professionnels ci-dessus seront concertés thématique par thématique. Tout acteur souhaitant être ajouté à cette liste est invité à envoyer un message à planification-écologique@pm.gouv.fr. Pour des raisons d'efficacité, ce comité accueillera uniquement des organismes représentatifs. En complément des instances représentatives, des échanges auront lieu avec des acteurs en leur nom propre.

Parties prenantes professionnelles

Distribution :

- Fédération du Commerce et de la Distribution
-
- Alliance du commerce

Acteurs sectoriels :

- En mode climat
- Fédération de la haute couture et de la mode
- Ecobeautyscore
- Green Impact Index
- FCBA
- Ameublement français
- Institut français du textile et de l'habillement

Expert du scoring environnemental :

- CarbonFact
- Fairly Made
- Sami
- Welow
- Clear Fashion
- Waro
- Glimpact
- Ecolmpact
- Quantis
- RDC environnement
- EVEA

- Ecoinvent
- OpenFoodFacts

Autres applications :

- Association bilan carbone
- Refashion (et autres éco-organismes)
- Observatoires locaux de la commande publique

Tableau de déploiement

ACTEURS	ACTIONS À RÉALISER
CGDD	En lien avec l'Ademe, finaliser une première version des méthodologies de calcul pour les produits alimentaires et textiles
	En lien avec l'Ademe, engager les travaux de définition d'une méthodologie de calcul pour d'autres catégories de produits (cosmétique, ameublement, transports, produits électroniques...)
	En lien avec l'Ademe, assurer la convergence des méthodes de calcul d'impacts produits à l'échelle européenne
	Finaliser la construction de l'outil de calcul public gratuit Ecobalyse pour les produits alimentaires et textiles
	Étendre l'outil de calcul public gratuit Ecobalyse aux nouvelles catégories de produits pour lesquels des travaux méthodologiques sont engagés (cosmétique, ameublement, transports, produits électroniques...)
	Appuyer la DINUM dans la mise en place, et surtout la maintenance, des bases de données produits qui recevront les informations réglementaires (indice de réparabilité / durabilité, affichage environnemental)
	Rendre obligatoire la déclaration des informations réglementaires sur les bases publiques pour l'indice de réparabilité / durabilité et l'affichage environnemental
	Étudier les solutions de diffusion des caractéristiques environnementales dans le cas des services, notamment de transport et de tourisme et mettre en place les bases correspondantes
	En lien avec la DINUM, faire émerger une base produits agrégée opérationnelle
	Estimer les impacts des achats publics à partir de ratios monétaires sectoriels
Appuyer la DGFIP dans la conduite d'une étude de faisabilité sur l'automatisation de la déclaration de valeur des dons, puis optimiser la plateforme de dons	
DINUM	Constituer des bases publiques permettant aux producteurs de mettre à disposition les informations réglementaires
	Établir une stratégie pour faire émerger une base produits agrégée avec un statut de commun numérique
	Faire émerger une base produits agrégée opérationnelle
DGE	Contribuer à l'élaboration des méthodologies de calcul des impacts environnementaux pour les différentes catégories de produits
DGCCRF	Contribuer à l'élaboration des méthodologies de calcul des impacts environnementaux pour les différentes catégories de produits
SGPE	Coordonner les travaux interministériels et contribuer à l'élaboration des méthodologies de calcul des impacts environnementaux pour les différentes catégories de produits
DGITM	En lien avec le CGDD, étudier les solutions de diffusion des caractéristiques environnementales dans le cas des services, notamment de transport et de tourisme et mettre en place les bases correspondantes
DGPR	Estimer la performance environnementale du réemploi en mobilisant les informations produits
DGFIP	Estimer les impacts de la dépense publique à partir des informations produits
	Conduire une étude de faisabilité sur l'automatisation de la déclaration de valeur des dons
	Optimiser la plateforme des dons elle-même
DAJ	Appuyer le CGDD dans l'estimation des impacts de la dépense publique à partir de ratios monétaires sectoriels
	Appuyer la DGFIP dans l'estimation des impacts de la dépense publique à partir de données d'information produit
	Appuyer la DGFIP dans la conduite d'une étude de faisabilité sur l'automatisation de la déclaration de valeur des dons, puis optimiser la plateforme de dons
ADEME	Mettre en place une première base de données pilote pour les produits textiles
	Mettre en place une base gratuite construite autour d'un partenariat ambitieux avec un ou plusieurs fournisseurs de données
	Assurer la convergence des bases de données d'inventaire de cycle de vie à l'échelle européenne
	Finaliser une première version des méthodologies de calcul pour les produits alimentaires et textiles
	Engager les travaux de définition d'une méthodologie de calcul pour d'autres catégories de produits (cosmétique, ameublement, transports, produits électroniques...)

	Assurer la convergence des méthodes de calcul d'impacts produits à l'échelle européenne
	Appuyer le CGDD (startup d'Etat Ecobalyse) dans la construction de l'outil de calcul public gratuit qui mettra à disposition les méthodes réglementaires.
	En lien avec le CGDD, étudier les solutions de diffusion des caractéristiques environnementales dans le cas des services, notamment de transport et de tourisme, et mettre en place les bases correspondantes
	En lien avec la DINUM, faire émerger une base produits agrégée opérationnelle
	Appuyer le CGDD et la DGFIP dans l'estimation des impacts de la dépense publique.
	Estimer la performance environnementale du réemploi en mobilisant les informations produits
Groupement d'achats UGAP	Appuyer le CGDD dans l'estimation des impacts de la dépense publique à partir de ratios monétaires sectoriels
Collectivités territoriales	[leader : France urbaine] Appuyer le CGDD dans l'estimation des impacts de la dépense publique à partir de ratios monétaires sectoriels
	[leader : Observatoires de la commande publique] Appuyer la DGFIP dans l'estimation des impacts de la dépense publique à partir des informations produits
Fournisseurs de données d'inventaire de cycle de vie (Ecoinvent)	Définir les conditions de mise à disposition de données permettant la mise en place d'une première base de données pilote pour les produits textiles
	Définir les conditions de mise à disposition, de maintenance et d'évolution des données qui alimenteront une base gratuite construite autour d'un partenariat ambitieux avec un ou plusieurs fournisseurs de données
Experts privés du calcul d'impacts environnementaux	Mettre en place des outils et services efficaces pour massifier les calculs d'impacts environnementaux en les appliquant à des catalogues entiers de produits afin que chaque produit dispose d'un chiffrage de ses impacts environnementaux.
Producteurs et distributeurs (produits et services)	Réaliser (ou faire réaliser) les calculs d'impacts environnementaux correspondant à chaque produit (ou service) mis sur le marché en France.
	Publier ces résultats, ainsi que les autres informations (indice de réparabilité / durabilité) sur une base de données produits réels institutionnelle.